

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Communautaire Les Schtroumpfs Inc.	Numéro de permis 1030001	Date d'inspection Le 25 juin 2024	
Nom de l'établissement Garderie Communautaire Les Schtroumpfs Inc		Numéro de téléphone (506) 336-4538	
Adresse 203 avenue Loudun Shippagan NB E8S 1R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	21 juin 2024	25 juin 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection</p> <p>Discussion avec l'administratrice sur l'ajout de jouets à l'extérieur ainsi qu'un rappel fut fait afin s'assurer que l'aire de jeu extérieur durant l'été soit sécuritaire en tout temps (exemple herbe couper régulièrement. Lors de mon suivi, les enfants d'âges scolaire jouent à l'extérieur tandis que les enfants des groupe 0-5 ans font la sieste.</p> <p>La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.</p>
--

original signé par
Karine Basque

Le 25 juin 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Cindy Lanteigne Chiasson

Le 25 juin 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date